COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 septembre 2013

Etaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,

MM. COSTE et METIVIER

Mmes JACOB, PHILIPPON, RENOULT et VAILLANT

Etaient excusés:

M. CARLIER (pouvoir à M. PELAMATTI)

M. DUGLAND (pouvoir à M. METIVIER)

Mme HUREAU (pouvoir à Mme VAILLANT)

Etait absent:

M. BEAUFORT

Autres présents :

Mme BARBIER, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18 h 30.

Mme Murielle PHILIPPON est nommée secrétaire de séance.

Aucune inscription de questions diverses à l'ordre du jour du conseil n'est demandée.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2013 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents. Signature du registre.

2/ Délibérations et votes:

a) Demande de subvention CDDL pour la réhabilitation du Foyer Rural

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention auprès du conseil général pour la réhabilitation du Foyer rural

Le Conseil Municipal approuve le programme des travaux pour un montant total de 20 057 € HT et valide le plan de financement ci-après :

Partenaire	Montant HT	%
DETR 18504 €	20 057	55 %
CDDL	20 057	20 %
CCRCT	?	
COMMUNE		

La Commune, dans l'attente de la réponse de la CCRCT (fonds de concours), s'engage à prendre à sa charge la différence entre les éventuelles subventions et le prix de la prestation.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général au titre du CDDL une subvention de 20% comme cela avait été défini lors du dépôt de dossier.

b) Adhésion de la Commune de MAROLLES à l'USESA

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande d'adhésion à l'USESA de la commune de Marolles, exprimée par délibération du conseil municipal réuni en séance le 05 juin 2013.

- Vu l'avis favorable donné par le Comité Syndical de l'USESA en séance du 26 juin 2013,
- Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Donnent un AVIS FAVORABLE à la demande d'adhésion de la commune de Marolles

c) Demande de retrait de l'USESA des communes de Courthiézy et de Dormans

Considérant que la Communauté de Communes des Coteaux de la Marne, compétente en matière de production et de distribution en eau potable, sollicite par délibérations du 11 février 2013 et 25 juin 2013, le retrait de l'USESA des communes de Courthiézy et de Dormans (pour le hameau de Soilly),

Vu l'article L5211-19 fixant les conditions de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunale, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés :

- Vu l'avis favorable donné par le Comité Syndical de l'USESA en séance du 26 juin 2013,
- Donnent un **AVIS FAVORABLE** à la demande de retrait des communes de Courthiézy et de Dormans (pour le hameau de Soilly) à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (l'USESA).

d) Location du Foyer Rural à la MSA

La MSA loue régulièrement le Foyer Rural ; des viticulteurs Glanois font partie du bureau et afin de fidéliser ce client au niveau des recettes, Monsieur le Maire propose de minorer le prix de la location du Foyer Rural à $70 \in$ la demi-journée compte tenu que les réunions excèdent rarement 2 heures.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des présents ou représentés.

e) Anciennes tables du Foyer Rural

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre de la réhabilitation du Foyer Rural les nouvelles tables sont arrivées. Toutefois se pose le problème des anciennes qui ne figurent pas à l'inventaire et dont il faut se séparer pour des raisons de rangement. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de la vente de ces tables au prix de 20 € pièce, d'émettre des titres de recettes au compte 7788 produits exceptionnels divers.

f) Occupation du domaine public

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur FERAGUS Patrice, propriétaire de la parcelle AA243 qui est adjacente à l'église, parcelle AA250, envisage de remplacer sa haie de thuyas par une clôture en panneaux de grillage plastifié rigide posée sur une fondation en parpaings.

Il demande donc l'autorisation de réaliser sa clôture sur la limite des deux parcelles et d'occuper ainsi le domaine public sur une longueur de 19 ml et la largeur d'un demi-parpaing.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés, le Conseil Municipal donne un AVIS FAVORABLE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

g) Occupation du domaine public

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame PLAYE Annie, auto entrepreneuse sous le nom « ANNIETASERVICE » demande l'autorisation de mettre 1 panneau publicitaire sur le domaine public « rue de Château-Thierry » afin que ses clients trouvent plus facilement son adresse.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés, le Conseil Municipal donne un AVIS FAVORABLE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

h) Décision modificative de crédits

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'effectuer un virement de crédit, afin de payer les tables du Foyer Rural, réduit du compte 21534 pour ouvrir au compte 21318 (opération 2043).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés, le Conseil Municipal décide de procéder au vote du virement d'un montant de 4 830 €.

3/ Permanences du samedi :

Répartition des permanences pour les mois d'octobre et novembre 2013.

4/ Questions diverses:

Les points suivants sont abordés :

- Suivi des travaux en cours,
- Opération brioches du 13 octobre 2013,
- Prise en charge des animaux errants,
- Nouveau « règlement du service de l'eau ».
- Foyer Rural:

Compte tenu de l'acquisition du nouveau matériel et de la réfection du Foyer Rural, le prix de la caution est fixé à 200 €.

• Don à la Commune de Brasles :

Matériel sportif dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

- Mise à jour de l'inventaire,
- Vente de bois :

L'Office National des Forêts nous informe de la mévente de la parcelle 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.